Ami du Clergé du 3 décembre 1936

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Conférences d'actualité. — IV. Un beau chantier social où l'on ne chôme pas : l'Eglise bâtit, 721.
Le mot du Pasteur. — *3e Dimanche de l'Avent :* La présence de Dieu, 730. — *4e Dimanche :* L'avènement de Jésus-Christ dans l'âme, 731.
Sujets de circonstance. — *Pour le Centenaire de l'Archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs :* Origine et excellence de cette Archiconfrérie, 732.
Allocutions de mariage. — VII. « Aimez, et tout le reste ira bien, » 734.

CONFÉRENCES D'ACTUALITÉ

IV

UN BEAU CHANTIER SOCIAL OÙ L'ON NE CHÔME PAS : L'ÉGLISE BATIT

SOMMAIRE. — I. *Redressement doctrinal catholique* sous l'influence de *Rerum Novarum.* — En France : écrits de propagande, œuvres d'éducation, Secrétariats sociaux, Semaines sociales, Action Populaire. — Coup d'œil sur l'Etranger.

II. *Réalisations pratiques.* — Législation sociale : exemple du salaire familial; les Jardins ouvriers; le Syndicalisme chrétien. Coopération internationale.

Le 14 juin 1791, à Paris, l'Assemblée Constituante votait la fameuse loi Le Chapelier dont l'article 2 était ainsi rédigé : « Les citoyens d'un même état ou profession, les ouvriers ou compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer de président ou secrétaire ou syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés, former des règlements *sur leurs prétendus intérêts communs.* » Et il était pareillement interdit à tous corps administratifs de tenir compte de toute démarche collective « sous la dénomination d'un état ou profession. » Si c'était de notre sujet, la vérité nous obligerait à reconnaître que des émeutes récentes avaient fâcheusement impressionné les législateurs novices qui avaient juré de donner une Constitution à la France ; et qu'à St-Etienne notamment, en août 1790, les tisseurs révoltés avaient formé une municipalité révolutionnaire, aventure qui avait conduit quatre d'entre eux à Lyon pour y être guillotinés. Mais cela est une autre histoire. Ce qui, par contre, est bien de celle-ci, c'est le but des Constituants. Toute association étant prohibée, toute immixion de l'Etat dans les conventions particulières relatives au travail étant condamnée, on voulait assurer aux individus le maximum de liberté. Le socialiste Lassalle put écrire avec une cinglante ironie qu'on avait « octroyé à tous sans exception le droit légal de devenir millionnaires. » En fait, l'odieuse loi du 14 juin 1791 fut « un des monuments les plus remarquables qu'ait édifiés la tyrannie se couvrant du masque de la liberté [1]. »

Un siècle après, presque jour pour jour, le 16 mai 1891, l'immortel Léon XIII, le « Pape des ouvriers, » promulguait l'Encyclique *Rerum Novarum,* où se trouvait ainsi décrite la situation issue du régime institué par la loi Le Chapelier :

« Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour les ouvriers une protection. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques ; et ainsi peu à peu les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains,... d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires... »

C'était bien le cas de s'écrier une fois de plus : « Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! »

Nous avons vu qu'on ne peut compter sur le Communisme pour fonder un ordre nouveau. En dépit de ses prétentions révolutionnaires, il lui manque tout pour cela. Il s'agit à présent, en prenant pour point de départ la grande Encyclique sociale de Léon XIII, de montrer que l'Eglise catholique est prête pour cette tâche. Et il ne nous sera même pas possible, dans les limites qu'ainsi nous nous fixons, de dresser un inventaire complet. S'il fallait recenser exactement ici toutes les initiatives, toutes les organisations, tous les services, tous les mouvements, qui ont trouvé dans l'Encyclique leur inspiration et, parfois, les lignes essentielles de leur constitution, non seulement chez nous en France, mais dans le monde entier, ce n'est pas une conférence, mais dix peut-être qu'il y faudrait. Ce qui nous amènera, avant d'essayer une revue très sommaire des entreprises les plus marquantes, ou qui du moins nous auront paru telles, à parler d'abord de ce qu'on pourrait appeler le redressement social catholique, effet premier et le plus immédiat de l'acte pontifical. D'où deux parties dans ce rapide, trop rapide exposé :

1° Développement historique de l'Encyclique ; entendons par là, suites de cet acte du magistère dans l'ordre *doctrinal :* renouveau d'activité dans la pensée catholique s'épanouissant tout naturellement en œuvres d'éducation, d'enseignement, de propagande sociale.

2° Puis mouvements sociaux, principalement *réalisations pratiques,* qui en sont issus.

I

Pour comprendre quelque chose au développement historique de l'Encyclique, il faut se rappeler qu'elle trouvait la société sous la loi du libéralisme économique, à laquelle obéissaient généralement les catholiques *comme les autres citoyens ;* et il faut se rappeler aussi que l'Encyclique, bien loin d'être comme enfermée dans une parenthèse,

[1] Martin Saint-Léon, *Histoire des Corporations.*

fait partie intégrante de l'œuvre rénovatrice du grand pontificat de Léon XIII. Il n'est pas douteux, par exemple, que chez nous en France, le libéralisme d'une part, et aussi d'autre part la résistance à ce qu'on a nommé, assez improprement d'ailleurs, « la politique pontificale du Ralliement à la République », ont été les deux gros obstacles auxquels s'est heurtée tout d'abord l'action sociale catholique après *Rerum Novarum*.

Ce n'est pas le moment de redire comment les catholiques s'étaient écartés de l'attitude que leur foi leur prescrit à l'égard des Pouvoirs établis, ni comment ils y revinrent. Il fallait au moins rappeler qu'on doit rattacher à ces années 1891-1892 la division de ceux qu'on appellerait plus tard les catholiques sociaux. Tandis qu'Albert de Mun, *catholique d'abord,* au prix d'un sacrifice, le mot n'est pas trop fort, héroïque, refoulait dans le sanctuaire de son cœur sa fidélité monarchique, et repartait avec une ardeur renouvelée au combat, d'autres, comme René de la Tour du Pin, le P. de Pascal, refusaient d'obéir et se retiraient sous leur tente. Ils le firent, pour la plupart, sans éclat, avec une dignité dont la noblesse contraste très heureusement avec une autre attitude dont il devait nous être donné d'avoir plus tard sous les yeux l'affligeant spectacle. Mais enfin ils se retirèrent, affaiblissant très dangereusement, à la veille de la grande bataille, l'armée dans les rangs de laquelle ils avaient jusque-là servi. Saluons-les, mais ne les imitons jamais, car ils nous ont appris quelles conséquences traîne après elle l'indiscipline.

Ce que fut au lendemain de l'Encyclique le programme des Catholiques sociaux, c'est à Saint-Etienne qu'Albert de Mun le précisa en 1892, dans un discours resté fameux :

« L'ensemble de nos revendications doit tendre à assurer au peuple la jouissance de ses droits essentiels méconnus par le régime individualiste, la représentation légale de ses intérêts et de ses besoins, au lieu d'une représentation purement numérique; la préservation du foyer et de la vie de famille; la possibilité pour chacun de vivre et de faire vivre les siens du produit de son travail avec une garantie contre l'insécurité résultant des accidents. de la maladie, du chômage, de la vieillesse ; l'assurance contre la misère inévitable ; la faculté pour l'ouvrier de participer aux bénéfices, et même, par la coopération, à la prospérité des entreprises auxquelles il concourt par son travail ; enfin. la protection contre les agiotages et les spéculations... Deux forces doivent concourir à la réalisation de ce programme : l'organisation professionnelle et la législation. »

On le voit, c'était, en gros, tout le programme social que devaient réaliser les législations successives de la 3e République ; et vous aurez remarqué au passage que, bien loin de mériter le reproche de timidité, ce programme prévoyait plus que n'ont encore osé entreprendre nos législateurs. Car, par exemple, le salaire vraiment familial maintiendrait au foyer la mère d'enfants en bas âge, ce qu'a encore réclamé Pie XI dans l'encyclique *Casti connubii;* et les Assurances sociales aujourd'hui réalisées n'ont pas osé — c'est une constatation, et non pas un reproche — couvrir le risque de chômage ; et l'actionnariat ouvrier est encore bien peu développé ; et mieux vaut aujourd'hui, n'est-ce pas, ne pas trop parler de la protection de l'épargne.

Mais surtout, ce qu'il importe de souligner, c'est la franchise courageuse avec laquelle on déclare compter, pour la réalisation de ce programme, sur l'organisation professionnelle, autrement dit le Syndicat, et sur la force de la loi. Il faut se souvenir, en effet, qu'à la veille de l'Encyclique, bon nombre de défenseurs de l'ordre, et non des moindres, inconsciemment pénétrés par le libéralisme ambiant, tenaient *à priori* pour suspecte de socialisme toute doctrine qui faisait appel à l'Etat pour assurer la défense des droits des ouvriers : excellentes gens qui n'avaient pu comprendre — mais, au fait, même aujourd'hui l'ont-ils compris ? — que, l'homme étant ce qu'il est, le faible sera un jour fatalement opprimé par le fort s'il n'a pour se défendre que la liberté. C'était pourtant écrit en toutes lettres dans l'Encyclique. *L'organisation syndicale et la législation sociale* furent dès le début, et resteront sans doute longtemps encore, le critérium auquel on reconnaîtra les catholiques, dociles sans arrière-pensée aux enseignements de *Rerum Novarum*.

Ils n'étaient pas nombreux en 1891, surtout lorsque se furent écartés la Tour du Pin et ses amis. Et ils n'eurent pas de peine à comprendre que la tâche la plus urgente, la plus capitale, était la diffusion parmi les Catholiques de la doctrine sociale telle qu'elle venait d'être exposée par le Pape : c'était la condition de leur recrutement et de leur succès. Mais d'autre part, *de très bonne foi,* plusieurs de ceux auxquels ils s'adressaient, étonnés d'un langage *pour eux* assez nouveau, mis en défiance par certaines objections parfois spécieuses de l'économie libérale, au lieu d'accepter simplement un message auquel ils s'attendaient si peu, s'inquiétèrent, réagirent et parfois se cabrèrent. Ne leur soyons pas trop sévères : les excuses ne leur manquaient pas et nous serions tout simplement injustes, nous que le développement des faits a éclairés, si nous oubliions aujourd'hui qu'eux, alors, n'en savaient pas tant.

Mais il faut bien convenir quand même que, pour l'historien de cette époque, le premier effet apparent de l'Encyclique, au moins en France, aura été une fermentation intense. Prêtres et laïques rivalisent d'ardeur et sèment aux quatre vents des vérités... terribles. Vérités, oui : le Pape a parlé ; mais vérités qui bouleversent, qui culbutent les manières reçues de penser et d'agir, un peu comme avait dû faire jadis l'Evangile tombant en plein monde gréco-romain. C'est ainsi, par exemple, qu'on s'était habitué à entendre prêcher la charité, comme moyen d'améliorer la condition des pauvres. Or voici ce qu'on pouvait lire dans un livre qui fit époque, *Le Pape, les Catholiques et la Question sociale :*

« Il faut ressusciter cette idée : un ordre social où règne la charité sans la justice n'est que la parodie d'un ordre social chrétien... Le Pape Léon XIII ne représente pas les maux incalculables dont souffrent les pauvres comme des misères fatales annoncées à l'avance par ce texte évangélique : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous.* » Il les représente, au contraire, comme des injustices. Il ne demande pas aux chrétiens de tempérer ou de pallier ces injustices ; il exige qu'elles soient supprimées... L'Eglise n'invite plus l'oppresseur à tenir compte de la mendicité de l'opprimé ; elle invite l'opprimé à protester. Fidèles à ces enseignements de l'Encyclique, les Catholiques sociaux réclament avant tout la justice : *Fiat justitia !* Gentilshommes ou bourgeois, beaucoup d'entre eux sont riches. Qu'ils saluent et qu'ils souhaitent la justice, qu'ils veuillent qu'elle se fasse par eux, fût-ce sur eux-mêmes et contre eux-mêmes, c'est un phénomène capital dans l'histoire des idées et des faits de notre époque. » (P. 127-128).

Ce livre était signé Léon Grégoire, pseudonyme de Georges Goyau, qui commençait à vingt-cinq ans sa journée de bon ouvrier de l'apostolat social. Et il pouvait citer de hautes autorités spirituelles pour légitimer ses audaces. — C'était l'illustre archevêque américain de Saint-Paul, Mgr Ireland, qui, parlant aux prêtres de Paris, venait de leur dire : « Il faut que les prêtres disent à l'ouvrier : Vous avez le droit de manger. Nous demandons comme un *droit* et non comme un *don gratuit* que vous puissiez vivre. » — C'était le grand cardinal Manning, qui, deux années plus tôt, âgé lui-même de 82 ans, avait, dans la protestante Angleterre, arbitré avec plein succès un conflit qui menaçait d'affamer Londres : « Les conclusions de Léon XIII, écrivait l'évêque des dockers, condamnent à juste titre l'état de bien des industries, dont les victimes, jusqu'à présent, ont dû souffrir en silence. Maintenant, elles sont invitées à faire connaître leurs revendications fondées sur leurs souffrances. » Même aujourd'hui, après plus de 40 années passées sur ces ardentes protestations, ne dirait-on pas qu'elles sentent encore la poudre ?

C'est qu'on bataillait, en effet. Signés de noms bientôt partout connus : Henri Lorin, Jean Brunhes, Max Turmann, Adéodat Boissard, et aussi, ne l'oublions pas, Ferdinand Brunetière, discours, articles, brochures, livres, portent les enseignements pontificaux à ceux mêmes qui ne les demandaient pas. Après tout, S. Paul n'en faisait-il pas un devoir à son disciple Timothée : « Prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps... » ? Journaux et revues se fondent ou se développent, tels la *Justice Sociale* de l'abbé Naudet, la *Quinzaine* de Georges Fonsegrive. Les grandes villes de France sont prises d'une généreuse émulation. Des prêtres, — ceux qu'on prétendra bientôt flétrir du nom d'*abbés démocrates*, sans égard pour l'Encyclique sur la Démocratie chrétienne, — des prêtres comprennent qu'ils ne sortiront pas de leur rôle en prenant part à cette nouvelle croisade : et les noms des abbés Garnier, Gayraud, Naudet, Six, le nom surtout de l'abbé Lemire (nous le retrouverons parmi les réalisateurs), acquièrent bientôt une popularité dont s'inquiète l'anticléricalisme, alors à la mode. C'est ce qu'on pourrait appeler l'Etat-Major de l'armée dont Albert de Mun reste chez nous le chef incontesté.

Cependant, toute cette activité nouvelle n'allait pas sans provoquer, en France surtout, d'assez vives réactions dont l'histoire conservera le souvenir pour servir à l'enseignement des générations futures. Et il est vrai que certains esprits, sans ouverture ou sans souplesse, oubliant que chaque époque pose à l'homme d'action des problèmes nouveaux, sont d'une excessive promptitude à s'alarmer de réalisations concrètes qui leur paraissent téméraires, même appuyées des meilleures garanties possibles. Pourtant, il est bien rare qu'en un conflit de ce genre tous les torts soient du même côté. Les controverses de la fin du dernier siècle et des premières années du présent seraient tout à fait inexplicables, si rien dans les paroles ou dans les actes des démocrates chrétiens n'avait mérité le moindre reproche, n'avait autorisé la moindre inquiétude. Ç'aurait été trop beau. Non seulement il faut reconnaître que l'ardeur de la polémique en entraîna, parfois, quelques-uns à de regrettables écarts de langage ; mais il faut convenir encore que beaucoup, spécialement parmi les *abbés démocrates*, mal préparés par leurs études antérieures au rôle qu'ils avaient dû assumer, avaient peine à ne pas franchir les limites de l'orthodoxie rigoureuse. Ils ne s'en écartaient pas beaucoup, peut-être. Mais combien juste est la remarque du grand converti Chesterton : « Il ne s'agit que d'un seul pouce : mais un pouce est tout lorsque vous êtes en équilibre. L'Eglise ne pouvait se permettre d'aberrer de l'épaisseur d'un cheveu [1]... »

Et si quelqu'un osait soutenir que l'urgence de l'œuvre à entreprendre peut parfois dispenser de la prudence nécessaire dans la pensée et dans son expression, l'exemple des socialistes et des communistes serait la meilleure réponse : à quels errements ne les a pas conduits dans l'ordre de l'action le sophisme admis dans les principes ! Aussi apparut-il bientôt que pour répandre efficacement la doctrine sociale de l'Eglise, il fallait de toute nécessité organiser méthodiquement l'enseignement social et mettre sur pied les œuvres éducatives qui prépareraient la relève en instruisant les jeunes catholiques. Les premières réalisations des Catholiques sociaux en France, — car ce sont bien déjà des réalisations, — seront des œuvres d'éducation, de propagande et d'études sociales.

D'abord deux organisations de Jeunes : l'*Association catholique de la Jeunesse française*, antérieure de cinq années à l'Encyclique, mais à qui la publication du document pontifical donna des ailes ; puis le *Sillon* qui est de 1894. Il convient d'y joindre les *Cercles d'Etudes*, ou isolés, ou

[1] *Paradoxes du Christianisme*, p. 161 de la trad. Claudel.

groupés régionalement comme dans l'Union du Sud-Est : en ajoutant, toutefois, que les Cercles isolés, à cause de cet isolement même, manifestation de l'individualisme qui démasqué ici reparaît là sous un déguisement nouveau, rendirent peu et sombrèrent, là où ils ne furent pas repris par une organisation solide, ou régionale ou nationale [1]. On a justement observé que ce grand effort d'éducation auquel l'Encyclique imprima une impulsion nouvelle, présentait dès lors trois traits principaux qu'il devait garder et qu'il garde : « C'est en premier lieu la démonstration de plus en plus rigoureuse du caractère social du catholicisme », l'affirmation que « le catholicisme social (le mot est de G. Goyau) c'est le catholicisme logique » ; ou bien, comme dit Brunetière, que si « l'action catholique a toujours été sociale et le sera toujours, elle l'est avec plus d'évidence et de continuité quand elle s'exerce, comme de nos jours, en temps de révolution sociale ». — D'où un second caractère : le souci d'appliquer les principes immuables du catholicisme aux nécessités actuelles, de suivre le Pape sur le terrain inexploré où il s'est lui-même si courageusement engagé, d'élaborer un corps de doctrine qui vise à embrasser tout le domaine des questions sociales. Il fallait avoir la foi et être jeune pour ne pas reculer devant les risques d'une telle aventure. Mais justement on était jeune et on avait la foi, cette foi qui transporte les montagnes. — Enfin, et c'est le troisième caractère, « ce qui donne à l'ensemble des réalisations pratiques issues de la pensée sociale des catholiques, surtout à partir de 1891, une note à part, une note vraiment originale, c'est l'emploi à peu près exclusif d'une méthode d'action : la *méthode ascendante* [2] » ; disons le mot, puisque aussi bien Léon XIII lui-même l'a écrit, « c'est l'allure franchement démocratique du mouvement ». Se refusant résolument à tenir le travailleur, l'homme du peuple pour un mineur inapte par nature à se conduire lui-même (on alla jusqu'à dire : un « perpétuel enfant »), les catholiques sociaux prirent très au sérieux le mot de Léon XIII : « Nous avons publié nos Encycliques dans l'intérêt du peuple, afin qu'elles lui apprissent ses droits et ses devoirs, à se diriger lui-même, à travailler comme il convient à son propre salut ». Ils estimaient que, quelle que fût sa condition, l'homme est toujours un homme ; or, comme l'écrivait le patriarche du Val-des-Bois, Léon Harmel, en 1893 : « C'est la responsabilité qui fait l'homme. » Ils estimaient qu'une action sociale inspirée et dirigée par la doctrine évangélique serait contradictoire avec ses origines, si elle ne tendait à développer chez tous la conscience de leur dignité et de leur valeur intellectuelle et morale... Ils entreprirent de recruter dans cette masse ouvrière, matière non pas insensible et amorphe, mais vivante, vibrante, éminemment réactive, et donc merveilleusement éducable, des chefs, des guides, toute une élite.

[1] Mainage, *Les mouvements de la J. C. au XIX[e] siècle*, p. 163 sq.
[2] Mainage, *op. cit.*, p. 168-169.

Certains augures haussèrent les épaules aux candides illusions de ces marcheurs à l'étoile : « Allez toujours, nous en reparlerons... dans quarante ans. » Les quarante ans sont révolus, et au lendemain d'une violente offensive qui parut un moment devoir nous ramener aux plus tristes jours du combisme, on put voir, présidant aux destins du pays, un gouvernement qui comptait parmi ses membres cinq catholiques connus comme tels, pratiquant notre catholicisme sans ostentation comme sans faiblesse. Peut-être suffirait il que nous redevenions intégralement nous-mêmes, que nous nous présentions *tels que nous sommes,* sans plus, pour qu'on revînt chercher chez nous les hommes sérieux, travailleurs, probes et désintéressés dont le pays a si grand besoin, qu'il a tant de peine à trouver. Nous les lui tenons en réserve. Car les « moins de vingt ans » de 1895, les jeunes de cette belle A. C. J. F. qui vient de se rajeunir sous nos yeux par l'heureuse organisation de ses mouvements spécialisés, les jeunes « des beaux temps du *Sillon* » dont les malheurs ne doivent pas nous faire oublier les services et les mérites, les jeunes des Groupes d'Etudes ont atteint les années de la maturité : et il commence à y paraître. A moins que les augures chagrins d'il y a quarante ans ne soient déjà passés à une vie meilleure, ils peuvent voir maintenant où menait « ce travail lent et caché dont parla si bien Maurice Eblé ; ce travail qui échappe à la statistique, qui produit des hommes de principes ; ce travail qui prépare pour notre nation un ferment régénérateur [1]. »

Quand même, quarante ans, c'est long ! Aura-t-il donc fallu attendre quarante ans pour faire quelque chose ? Non, Dieu merci. Il n'est même déjà plus possible de dresser un inventaire complet des créations heureuses de ces années fécondes. Aussi ne retiendrons-nous, soit pour la France, soit pour les autres pays, de toutes les initiatives de propagande et d'enseignement social qui se rattachent historiquement à *Rerum Novarum,* que les plus marquantes, pour ne pas dire les plus illustres.

1° En France d'abord. Ici, trois mots disent non pas tout, certes, mais ce qu'on serait inexcusable de ne pas savoir : les *Secrétariats Sociaux,* les *Semaines Sociales,* l'*Action Populaire.*

a) Dans une de ces « brochures jaunes » qui eurent avant guerre tant de notoriété, M. Gonin a conté comment partant du journalisme, quelques catholiques sociaux lyonnais dont il était, fondèrent le premier *Secrétariat Social* [2]. C'était aux environs de 1892, donc toujours dans le sillage de l'Encyclique. L'arbre planté à Lyon a fait souche. Il y a aujourd'hui 71 secrétariats en

[1] D'après Mainage, *op. cit.*, p. 182.
[2] Rémy, *Un Secrétariat d'action sociale dans le Sud-Est.*

France, dont 68 affiliés à l'Union des Secrétariats Sociaux, union qui fait leur force.

Ce que sont les Secrétariats Sociaux, en vérité, on éprouve quelque peine à le bien définir : par bonheur on peut s'en servir avant d'avoir donné une réponse pleinement satisfaisante à la question. Pourtant, à qui se la poserait, on pourrait répondre que les Secrétariats Sociaux sont aujourd'hui. dans l'usine formidable laborieusement montée en France depuis 1891 par les catholiques sociaux, — nous la parcourrons à grandes enjambées tout à l'heure, — ce que sont dans l'atelier mécanique moderne les arbres de transmission. Imaginez un profane visitant en curieux cet atelier : peut-être se demandera-t-il ce que font là ces espèces de poutres rondes qui traversent de bout en bout l'atelier et qui ne portent rien du tout ; peut-être n'aura-t-il pas vu du premier coup d'œil que... cela tourne, et même que cela fait tout marcher. Eh bien ! les Secrétariats Sociaux, c'est cela. Ils ne font pas de bruit, et souvent n'ont pas grande apparence. Il n'en est pas moins vrai que de là tout le reste est sorti. « Tout ce qui est social relève de l'activité du secrétariat, tout ce qui tend à fortifier la famille, à organiser la profession, à associer les individus, en particulier les travailleurs en vue d'un bien commun à réaliser, d'intérêts légitimes à défendre : syndicats, cours professionnels, jeunesse ouvrière ; organismes de mutualité, de coopération, de crédit ; habitations, jardins ouvriers ; secrétariats du peuple ; surtout œuvres de formation des élites sociales, telles que cercles d'études, journées d'études, retraites fermées, Ecoles normales sociales ouvrières. Le Secrétariat Social est devenu aujourd'hui pour les catholiques un organisme indispensable [1]. » Et pourtant ce n'est rien auprès de ce qu'il doit devenir, quand on aura partout compris la grande pensée de Pie XI sur l'Action catholique, quand on aura enfin entrepris tout de bon et partout le recrutement, la formation et l'organisation intensifs de ce laïcat, tant masculin que féminin, voulu par le Saint Père, faute duquel vos pauvres prêtres n'en peuvent plus.

b) Les *Semaines Sociales de France* sont, à coup sûr, la plus magnifique des réalisations sorties des Secrétariats Sociaux. L'idée en fut donnée aux Jeunes de la Fédération du Sud-Est par les Cours pratiques sociaux du *Volksverein* allemand. La première Semaine Sociale se réunit à Lyon en août 1904. La fortune sourit aux audacieux, quand une tête qui calcule guide un cœur qui ne calcule pas ; ou, pour parler chrétien, Dieu bénit les initiatives inspirées de l'Evangile de son Fils, guidées par les directions de son Eglise. Ce que sont les Semaines Sociales, personne ne l'ignore plus :

Universités ambulantes, rendez-vous annuel des catholiques sociaux de France et de leurs amis de l'Etranger, centre où se sont nouées, où s'entretiennent les amitiés apostoliques les plus bienfaisantes et les plus fécondes, elles sont tout cela ; et elles sont bien autre chose encore. Alors que, par suite de circonstances bien regrettables, les catholiques s'étaient si fâcheusement laissés distancer par d'autres sur le terrain de l'Action sociale, sur un point du moins les *Semaines* nous ont permis de reprendre nettement l'avantage.

Et ce n'est pas là seulement l'opinion d'un catholique. M. Albert Thomas, directeur à Genève du *Bureau International du Travail,* n'était pas des nôtres ; mais il avait la clairvoyance de la compétence et ses hautes fonctions l'avaient, sur le tard, élevé au-dessus des partis-pris mesquins communs en politique. Mieux que personne, il savait quel travail représentent les vingt-sept sessions tenues en France depuis 1904, dont les Comptes-Rendus constituent une somme de doctrine et de pratique sociales à laquelle on ne trouve rien à comparer. Il savait que douze nations au moins, en Europe et en Amérique, ont à des intervalles plus ou moins rapprochés leurs Semaines Sociales. Il savait, par les délégués qu'y envoie tous les ans le B. I. T , quel rayonnement ont acquis les Sessions de France. C'est donc en connaissance de cause que, dans son rapport de 1926, il donnait la palme à ce « mouvement des Semaines Sociales qui, depuis plus de 20 ans, en France et dans divers autres pays, ont été les manifestations les plus vivantes de l'effort de propagande et d'enseignement sur les problèmes sociaux. »

c) Tandis que, en 1903, les Lyonnais préparaient la première *Semaine,* le P. Leroy, de la Compagnie de Jésus, fondait à Reims l'*Action Populaire*. Entendons la se présenter elle-même [1] :

« Si l'*Action Populaire* voulait mettre à son frontispice un titre parlant, elle se définirait volontiers : un laboratoire intellectuel organisé pour la mise au point et la diffusion des Etudes théoriques, des Méthodes d'action, des Types de réalisation en matière sociale. Vous y trouverez d'abord l'Organe essentiel : le Bureau d'étude avec son outillage : bibliothèques, périodiques, informations, relations ; avec ses éléments d'action : direction, rédaction, section juridique, secrétariat. Puis les instruments de diffusion : service des publications, service de la documentation, service de la propagande orale. »

Tout cela existait à Reims en août 1914 ; le 19 septembre, les obus allemands y mettaient le feu. « L'âme de l'A. P. survécut au désastre... Comme autrefois celle de Jeanne d'Arc hors du bûcher de Rouen, elle s'échappa des flammes... Pendant quatre ans elle attendit son heure, » qui sonna quand en décembre 1918 un ordre de revivre lui vint du Vatican. Allez la visiter à Vanves, 15, rue de Paris, où elle a repris corps : vous y recevrez l'accueil le plus cordial, et vous y trouverez ce qu'elle annonçait à l'instant, ce qui fait d'elle une sorte de Supersecrétariat Social auquel les

[1] Abbé Lesage, *Organisation et action des Secrétariats Sociaux*, p. 3. — Voir l'*Ami* du 5 janvier 1933, p. 1-8.

[1] *L'Action Populaire*, brochure de propagande.

autres sont trop heureux d'avoir recours, qui ne demande qu'à « servir. »

Sert il assez ? « Beaucoup, parmi les catholiques, n'ont peut-être pas apprécié à leur valeur, qui est immense, une telle œuvre et de tels matériaux. Il faut citer, à ce sujet, le mot d'un secrétaire d'une Bourse de Travail cégétiste à un jeune militant chrétien venu lui demander un renseignement. Comme ce dernier semblait profondément surpris que, dans cette maison, on lui tendît, pour le renseigner, un volume de l'Action Populaire : « Mais oui, lui fit remarquer le secrétaire, les catholiques font des choses épatantes,... mais ils ne savent pas s'en servir ! » La leçon est peut-être à retenir.

2° Nos frères catholiques des autres pays travaillaient en même temps que nous. C'est en 1890 que Windthorst avait lancé le manifeste de l'Association populaire, universellement connue sous son vocable originel de *Volksverein ;* nous avons vu déjà que les catholiques de France surent, à l'occasion, mettre à profit les expériences de leurs coreligionnaires allemands. Il est aisé de concevoir comment, en 1891, fut accueillie la parole pontificale en un milieu si bien préparé pour la recevoir. Là, comme chez nous, on comprit que le plus urgent c'était la doctrine, la doctrine sociale de l'Eglise à étudier méthodiquement, à répandre progressivement, à réaliser enfin pratiquement. D'où la création de l'Université populaire, non pas ambulante comme chez nous, mais établie à demeure au centre d'une région tout ensemble très catholique et très industrielle, à München-Gladbach en Rhénanie. On peut préférer la formule française sans méconnaître les avantages de l'autre. A regret, nous ne dirons rien de tout ce qui est sorti de München-Gladbach comme de nos *Semaines Sociales ;* mais on sait quelle situation les catholiques allemands, petite minorité pourtant, grâce à leur esprit résolument social, s'étaient créée dans le Reich avant Hitler.

Les Chrétiens sociaux d'*Autriche,* autour du prince de Lichtenstein, de Lueger, de Vogelsang et de leurs amis, s'organisèrent un peu comme en Allemagne, avec une orientation plus marquée vers l'action politique. Nul peut être n'a poussé plur loin l'application des principes posés par *Rerum Novarum,* et nul n'a *paru* se rapprocher davantage du Socialisme. On sait la place prépondérante occupée aujourd'hui en Autriche par les Chrétiens sociaux.

En *Suisse,* grâce surtout à l'admirable animateur que fut Gaspard Decurtins, les associations ouvrières catholiques réunies à Fribourg le 15 avril 1894 faisaient passer dans un programme de réformes sociales la substance des enseignements de l'Encyclique. Et dès 1895 le canton de Fribourg avait une loi sur la protection des apprentis et des ouvriers : le programme commençait à se réaliser.

La Ligue démocratique *belge* est, non pas seule, sans doute, mais éminemment, au principe de toute la législation sociale du pays. On sait que c'est grâce aux catholiques, aux Helleputte, aux Brocqueville, aux Carton de Wiart et autres, que la Belgique eut la première, dès 1895, un ministère du Travail. Et en Belgique comme en Allemagne il est arrivé plusieurs fois que des gouvernements se sont constitués, mi-partie catholiques et mi-partie socialistes, quand, d'urgentes réformes sociales s'imposant, il était nécessaire que s'unissent pour les réaliser tous ceux qui avaient à cœur le relèvement de la condition de l'ouvrier. Certains ont feint de s'en scandaliser qui eussent trouvé plus tolérable un cartel entre catholiques et... francs-maçons, s'il s'était formé sous le signe de l'économie libérale, c'est-à dire du triste individualisme.

C'est en 1888 que Pastoor traça les premiers linéaments de la Ligue populaire des Catholiques romains de *Hollande.* Là encore, *Rerum Novarum* venait à point nommé pour passer dans les statuts de la Ligue. Dès 1896, le programme du *Volksbond* devenait le programme social des parlementaires catholiques hollandais ; et ils ont si bien travaillé à sa réalisation qu'ils se sont, là encore, fait une situation de premier plan. Un de leurs chefs, Mgr Nolens, a présidé il y a quelques années une session du *Bureau International du Travail* à Genève.

Citons encore, non sans quelque mélancolie, l'*Italie,* où commençait en 1894, avec Toniolo, l'Œuvre des Congrès, préface de l'Action catholique italienne. On put croire un moment, après la guerre, que les « Populaires » seraient à même de pénétrer d'esprit chrétien la législation sociale de leur pays. La marche sur Rome chassa les Populaires ou les réduisit pratiquement à l'impuissance, en même temps que le Dictateur supprimait la belle Confédération italienne des syndicats chrétiens. Autant le rôle politique de l'Italie est aujourd'hui brillant, autant l'action des catholiques comme tels est effacée sous le régime fasciste. L'avenir est à Dieu.

La Pologne, l'Espagne, l'Angleterre, l'Amérique, nous offriraient encore matière à de très intéressantes constatations. Aussi bien, il apparaît aux yeux de tous que le rayonnement de l'Eglise dans le monde s'est prodigieusement accru, du fait de l'impulsion donnée par le grand Pape. Le *Temps,* dont les attaches protestantes sont bien connues, ne fait pas difficulté d'en convenir. Le 11 décembre 1929, il publiait un article d'Edouard Julia, qui méritait d'être remarqué, et qui le fut ; je n'en citerai que quelques lignes :

« Depuis la guerre... tous les peuples se tournent vers le prince apostolique... Et ce ne sont pas des monarchies qui appellent à l'aide, mais des voix parlementaires et des voix populaires. En 1928, fait nouveau dans l'ère moderne, trois prélats occupaient les fonctions de président du Conseil : Mgr Seipel à Vienne, Mgr Sramek en Tchéco-Slovaquie, Mgr Korochetz en Yougoslavie, tandis que Mgr Kaas dominait le Centre allemand et que Mgr Nolens dirigeait le parti le plus

nombreux dans les Chambres hollandaises [1]... C'est pourquoi nous disions en commençant que le Pape est plus puissant qu'il ne le fut jamais, et que, loin de se laisser dominer par les démocraties, il les a envahies de telle sorte que l'Encyclique *Digitus in oculo* que l'on prêtait à Pie X pour son intransigeance, pourrait bien avoir été signée... par d'autres papes, de la politique. »

Décidément Léon XIII ne s'était pas trompé; et de tels résultats permettent d'apprécier à leur juste valeur les oppositions, qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui, aux directions pontificales. Pour le bien de notre pays, daigne la Providence finir de nous en délivrer, et l'anticléricalisme aura du coup perdu une de ses meilleures armes. N'est-il pas douloureusement révélateur le mot du communiste Rappoport répliquant un jour à l'abbé Desgranges : « Ce ne sont pas les encycliques que nous vous reprochons, c'est le mépris dans lequel vous tenez ces encycliques ! »

II

Exactement, où en sommes-nous parvenus de cette étude ? Faisons le point avant d'aller plus loin, car on ne travaille bien que si l'on y voit clair.

L'œuvre à laquelle Léon XIII conviait en 1891 les catholiques du monde entier, cette œuvre formidable devait se faire dans la lumière. D'où la nécessité primordiale de ce travail d'intelligence, d'éducation, de propagande, dont le très sommaire exposé nous a presque uniquement occupés jusqu'ici. Mais les hommes que nous avons vus à l'œuvre étaient trop bons chrétiens pour ignorer qu'on ne doit pas attendre d'avoir fait la pleine lumière pour commencer d'agir, et les réalisations pratiques furent, en fait, contemporaines de l'effort doctrinal. « La Science pour l'Action » : c'est la devise même des *Semaines Sociales*.

Les Catholiques Sociaux ont toujours pensé, nous l'avons vu, que les réformes sociales appelées par Léon XIII ne se réaliseraient jamais par le seul jeu de la liberté. On peut donc s'attendre à les trouver parmi les promoteurs de la *législation sociale*, actuellement en vigueur dans les différents pays. Avant de signaler quelques-unes au moins des manifestations de leur activité parlementaire, une remarque préliminaire nous semble s'imposer. Il serait injuste, sans doute, de vouloir attribuer aux seuls catholiques le mérite de certaines victoires remportées par la justice sociale sur l'égoïsme libéral : les socialistes n'ont pas fait que du mal, et ce n'est pas sans raison que les évêques belges ont pu écrire [2] : « Tout n'est pas mauvais dans le socialisme, pas plus que tout n'est bon hors du socialisme. » Mais inversement, il serait tout aussi injuste, *il est injuste*, de faire du socialisme l'unique champion des justes revendications des travailleurs. M. Albert Thomas était plus équitable quand il comparait, dans son rapport sur l'année 1928, les tendances des deux mouvements socialiste et chrétien. Après avoir énuméré un certain nombre de problèmes sur lesquels l'un et l'autre ne diffèrent « que par des nuances », il relevait quelques traits caractéristiques de la politique sociale chrétienne :

« C'est surtout le cas, disait-il, pour la politique familiale qui réclame l'introduction ou le développement du système des allocations familiales, le développement des Assurances sociales dans le sens d'une assurance familiale, la généralisation du repos dominical, la protection efficace de la jeunesse ouvrière et surtout la suppression aussi générale que possible du travail industriel de la femme mariée. »

Ces remarques sont rigoureusement exactes : et parce qu'elles sont tout à l'honneur du Catholicisme social, il ne nous est pas indifférent du tout qu'elles aient été faites par un socialiste. Il semble, dès lors, un peu superflu de rappeler qu'Albert de Mun et ses amis payèrent largement de leur personne dans les premiers combats pour la limitation des heures de travail, par exemple, ou l'élargissement de la loi de 1884 sur les syndicats. Et n'est-ce pas encore un socialiste, Louis Hélies, qui, à la Chambre [1], associait au nom de son coreligionnaire Vaillant celui de notre Albert de Mun, reconnaissant en eux les premiers promoteurs de la loi des Assurances sociales ? N'est-ce pas toujours un député socialiste qui disait, dans le même temps, à un collègue catholique : « Nous pouvons nous entendre sur les questions sociales et internationales, jamais sur la question scolaire ! » Affirmation un peu bien catégorique, mais qui du moins nous dispense de faire la preuve par le menu de la fécondité de l'action parlementaire des Catholiques sociaux en France et dans les autres pays.

Non pas, certes, que la démonstration fût sans intérêt, bien au contraire. Mais il nous suffira de retenir un seul exemple, bien caractéristique de l'esprit et de la manière des Catholiques sociaux. Nous ne choisirons pas cette loi, si intéressante pourtant, sur *le bien de famille insaisissable*, à laquelle reste attaché le nom de l'abbé Lemire. Si elle n'a pas produit, en fait, les résultats heureux qu'on en attendait, sa complexité en est-elle la seule cause, et ne faut-il pas incriminer aussi l'insuffisance de l'effort parallèle d'éducation qu'elle supposait ? Ce n'aura pas été l'unique fois que les Catholiques sociaux auront été mal compris, mal suivis, de ceux qui mériteraient peut-être qu'on les appelât « catholiques non sociaux... » — Notre exemple sera le problème du *salaire familial*. Léon XIII en avait posé le principe. Il avait dit le droit ; à d'autres il appartenait de faire entrer le droit dans les faits. Ce n'était pas chose facile, et les théologiens d'aujourd'hui ont peut-être le droit de dire que les théologiens d'hier faillirent tout brouiller. Fallait-il dire que le salaire familial était dû à l'ouvrier

[1] Il eût pu noter que tous ces pays sont à majorité protestante ou très divisés au point de vue religieux.
[2] Lettre collective de 1925.

[1] Cf. *Journal Officiel* du 25 avril 1930.

en justice, ou bien *en charité ?* On en discutait encore âprement en 1896 [1] : est il sûr que ce soit fini ? Pendant ce temps-là, de pauvres pères de famille pensaient sans doute que cette ardeur eût été mieux employée à chercher des moyens de réalisation. Il s'agissait, en somme, de concilier avec les nécessités économiques du monde moderne les droits imprescriptibles de la personne humaine que le Pape venait de rappeler :

« Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : « Croissez et multipliez-vous. » La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants... Du devoir de conserver l'existence imposé à tous les hommes découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. »

Mais, d'autre part, la libre concurrence fait une obligation à l'entreprise de réduire le plus possible ses prix de revient, donc aussi ses charges. L'entrepreneur payant un salaire familial à ses ouvriers pères de famille risquerait de se voir bientôt mis hors d'état de soutenir son entreprise, par des concurrents égoïstes n'employant que des célibataires. En sorte que les conditions économiques apparaissent comme assez menaçantes pour les ouvriers pères de famille, exposés ou à ne pas trouver d'embauche ou à ne pouvoir supporter les charges issues pour eux du commandement de vie. Les socialistes ne sont pas des familiaux : nous avons entendu M. A. Thomas le reconnaître, et l'*Humanité* n'osa-t-elle pas, un jour, parler de « familles lapines » ? Aussi s'en sont ils tenus, en général, à la solution du salaire familial absolu : Tout ouvrier devra recevoir un salaire suffisant pour une famille *dite* normale, par exemple composée de 5 personnes. Ce n'est, assurément, pas compliqué. Du point de vue de la loi de l'homme ce n'est évidemment pas satisfaisant ; car enfin, à quoi répond bien ce concept de famille normale ? D'autre part, remettre à l'Etat, comme l'a fait une loi néo-zélandaise et travailliste de 1926, le soin de répartir entre les familles, en proportion du nombre des enfants, les ressources provenant d'une taxe spéciale sur les entreprises, n'est-ce pas atténuer chez le père de famille le sens de ses responsabilités ? n'est-ce pas risquer de voir l'Etat prétendre à un rôle qui n'est pas le sien ? Vous savez quelle solution a prévalu en France : celle des *allocations familiales* et des Caisses de compensation, due à l'initiative d'un catholique social, M. Romanet, industriel à Grenoble. Je sais que M. Michelin revendique bien haut la simultanéité de la mise en pratique du régime, en ses usines de Clermont ; et ce n'est pas son paternalisme qui nous autoriserait à méconnaître la générosité de son effort pour améliorer la condition de son personnel. Mais ce n'est pas être injuste envers lui que d'observer que l'institution a son rouage essentiel dans la Caisse de compensation. C'est grâce à elle que le patron de l'ouvrier peut ne verser à celui-ci que le salaire correspondant au travail réellement effectué : les charges de famille, trop lourdes pour beaucoup de patrons, sont supportées par la profession organisée. Et cela, sans contestation possible, c'est bien à Romanet qu'il faut l'attribuer. Les Catholiques sociaux du Parlement ont plus que personne travaillé à rendre cette institution obligatoire, pour que la liberté ne constitue pas, ici encore, une prime à l'égoïsme.

On voit que ces enseignements de l'Encyclique ne sont pas demeurés stériles dans l'esprit et le cœur des Catholiques sociaux.

Ce n'était qu'un exemple. Et en voici un autre : l'œuvre des *Jardins ouvriers*. En 1893, l'abbé Lemire, candidat à la députation, disait aux électeurs d'Hazebrouck : « Ce que je veux,... c'est que, pour tout ouvrier, la maison de famille et le jardinet qu'il a acquis par son travail soient insaisissables, exempts d'impôts et de droits de succession. » Et, chose bien rare, le député a réalisé son programme. D'abord, pour faciliter aux travailleurs l'accession à la petite propriété ou tout au moins la jouissance de quelques arpents de terre, il s'est approprié l'œuvre des Jardins ouvriers, imaginée à Sedan depuis quelques années par une femme d'un grand cœur, Madame Hervieu. Et ce qu'il fit ensuite ? Ce qu'a refait à Saint-Etienne cet admirable Père Volpette, qui à sa mort régnait pacifiquement sur près de 9 000 âmes et 1.500 jardins, qui « s'en alla, a pu écrire son biographe, dans la paix éternelle porté en triomphe sur les cœurs et les larmes des pauvres [1]. » L'un et l'autre, l'abbé et le jésuite, étaient expressément des disciples de l'Encyclique. Et de même, encore qu'avec des nuances, Louis Durand, l'infatigable propagateur en France des *Caisses de Crédit* Raiffeisen, grâce auxquelles les jardiniers du P. Volpette (et combien d'autres !) purent réaliser le rêve d'avoir enfin *leur* maison au soleil. Inspiration familiale encore et toujours, et donc inspiration catholique. Mais comment en douter quand on sait que les socialistes ont bien des fois manifesté leur défiance pour ces organisations dont les bénéficiaires sont presque toujours perdus pour la cause de la Révolution sociale !

Nous arrivons à l'organisation professionnelle, à ce *Syndicalisme chrétien* si expressément appelé par l'Encyclique, et qui n'en a pas moins rencontré chez nous tant d'incompréhension, tant de défiance, une opposition si tenace. Nous avons déjà vu le Catholicisme social à ses débuts se dressant, au nom de la justice opprimée, contre l'industrialisme libéral oppresseur : la réaction de celui-ci était bien à prévoir, et ce fut le premier adversaire contre lequel eut à lutter le syndicalisme chrétien. Mais il en rencontra aussi un

[1] Mgr d'Hulst, *Conférences 1896*, p. 175-177, 393-433.

[1] Théolier, *L'homme noir chez les hommes noirs*, p. 4, 8, 43 et s.

autre : l'apathie, quand ce ne fut pas l'hostilité des ouvriers eux-mêmes, qui un peu dans tous les pays, mais principalement chez les Français si individualistes, ne comprirent pas toujours, il s'en faut bien, de quel prix ils payaient une illusoire liberté. « Je comprends, disait un jour le député catholique social allemand Groeber, que le renard prêche aux oies et le loup aux moutons les bienfaits de la libre concurrence. Mais si les oies caquetaient la même chanson, si les moutons bêlaient le même air, je leur dirais : Vous êtes, en vérité, de vraies oies et de vrais moutons. » Reconnaissons loyalement que les ouvriers allemands saisirent plus vite que les français la force de cette argumentation. Nous en verrons bientôt les conséquences.

Chez nous, les réalisateurs commencèrent par... mal partir, pour une difficulté d'application. Plusieurs, et de Mun en était, auraient voulu des Syndicats mixtes, parce que, disaient-ils, les intérêts des patrons et des ouvriers étant solidaires, on ne saurait mieux les garantir que dans un organisme unique. Seulement « intérêts solidaires » n'est pas du tout synonyme d' « intérêts identiques ». Et puis, comment ne pas voir que, des injustices passées, il restait un sentiment de défiance, d'autant plus excusable que certains employeurs demeuraient dans des dispositions équivoques ? Bref, le démarrage fut mauvais. En 1909, Max Turmann passant en revue les forces syndicales chrétiennes d'Europe, doit avouer que « le mouvement syndical chrétien est encore très peu avancé chez nous [1]. » Or, dès 1907, les deux grandes organisations allemandes entre lesquelles se partageaient les travailleurs catholiques, supprimées depuis par Hitler, groupaient respectivement 365.000 et 110.000 membres ; et celui qu'on a souvent appelé le « moine-ouvrier », le P. Rutten, pouvait en 1910 compter 39.517 syndiqués en ses Unions professionnelles chrétiennes belges.

Il est impossible de refaire ici l'historique de la fondation des divers groupements syndicaux ouvriers de France. Mais il semble bien que des événements, d'ailleurs fort regrettables à d'autres points de vue, sont en train de faire passer au premier plan des préoccupations catholiques le développement du syndicalisme chrétien. On sait en effet que, par manque de courage ou de clairvoyance, à moins que ce ne soit des deux, les socialistes se sont prêtés bénévolement à la réunification de la C. G. T., et cela, au moment précis où le Parti communiste donnait à ses adhérents les consignes nouvelles que nous avons rappelées : naturellement Moscou mène le bal. Actuellement, socialistes et communistes militent ensemble dans les rangs d'une Confédération qui groupe plusieurs millions de membres, et qui a réussi, par des procédés d'intimidation parfaitement étrangers à la morale, à se faire attribuer le quasi monopole de la représentation de la classe ouvrière. Le danger social serait énorme si cette mainmise se confirmait. Longtemps, les catholiques de France, trop fidèles ici encore à ce malheureux parti pris de lutte *négative* qui nous a tant nui, se sont contentés de jeter l'anathème sur les organisations marxistes, au désespoir de leurs coreligionnaires étrangers. « Sur le terrain syndical, disait à un confrère français un admirable prêtre animateur des syndicats hollandais, nous ne pouvons rien faire sans la France, et la France ne marche pas. »

La France commence à mieux voir que la véritable question à laquelle il nous faut répondre n'est pas SI l'on doit ou ne doit pas combattre le communisme, mais bien COMMENT il faut le faire : or on ne détruit bien que ce qu'on a déjà remplacé. Jusqu'à ces derniers temps, les chiffres présentés par les diverses organisations syndicales chrétiennes n'étaient pas glorieux pour notre pays. La Belgique accusait près de 300.000 syndiqués, les Pays-Bas en deux organisations au moins autant. La France, avec une population beaucoup plus forte, 102.000 seulement au 1er octobre 1934. Encore n'est-il que juste de noter que ce chiffre comprenait l'apport considérable des syndicats d'Alsace et de Lorraine, légués à la C. F. T. C. par le *Volksverein*, et qui avaient pu envoyer deux de leurs membres au Parlement. La situation s'est beaucoup améliorée ces derniers mois, sous l'impulsion énergique de nos évêques. Après avoir hautement affirmé que, dans les circonstances actuelles, c'est un devoir grave pour les catholiques de collaborer entre catholiques à l'ordre nouveau qui s'organise sur le syndicalisme, ils ont non moins nettement déclaré que les syndicats neutres n'étaient pas faits pour nous. Dans la mesure où ils recrutent des travailleurs sur qui la C. F. T. C. était en droit de compter, ils retardent son développement ; et d'autre part, on n'entrevoit que trop à quelles manœuvres peut, aujourd'hui ou demain, servir de paravent cette neutralité. Les catholiques l'ont compris : le syndicalisme ouvrier chrétien se développe d'une façon prodigieuse, et s'il a ses raisons de ne pas donner encore de chiffres, on peut affirmer qu'il approche du million. Aussi bien, nul n'ignore quelles magnifiques recrues prépare aux syndicats chrétiens le *Jocisme* masculin et féminin. Vraiment tous les espoirs sont permis à la *Confédération française des travailleurs chrétiens*, fille bien légitime de *Rerum Novarum*.

Nous n'avons rien dit de l'*Action catholique* diocésaine et interdiocésaine ; rien de l'immense travail de coordination des efforts accompli sous la direction de la hiérarchie spécialement par les soins des Directions diocésaines des Œuvres et, depuis quelques années, du Centre national de l'Action catholique ; rien de l'*Union sociale des Ingénieurs catholiques*, de la *Confédération française des Professions* qui groupe 13.000 patrons catholiques, des *Equipes sociales*, des grandes organisations féminines qui, rattachées plus ou moins directement à la Ligue féminine

[1] *Les Catholiques sociaux depuis « Rerum Novarum »*, p. 357.

d'Action catholique, poursuivent partout leur œuvre magnifique d'éducation, de charité et d'action sociale. Il était entendu que cet inventaire serait incomplet.

Encore un mot pour signaler tout au moins le souci très marqué chez les Catholiques sociaux qui ont fait ou qui ont du moins connu la guerre, d'entrer loyalement, cordialement, dans le grand courant de *coopération internationale* auquel donna naissance le rétablissement de la paix, que les incertitudes de la situation présente ont d'ailleurs, pour un temps au moins, bien contrarié. Aussi bien, « catholique » ne veut-il pas dire « universel, » et Léon XIII en plus d'une encyclique, comme dans son allocution consistoriale de 1889 et sa lettre à la reine Wilhelmine, ne l'avait-il pas rappelé ? Les catholiques sociaux d'aujourd'hui ne risquent plus de l'oublier. Volontiers, retournant le mot que vous savez, ils diraient : « Tout ce qui est *international* est nôtre » ; et pour être plus éclairé, leur patriotisme n'en est que plus fervent. Ils ont lu, au traité de Versailles, les clauses dites ouvrières [1] : et ils ont été légitimement fiers, en comparant le texte à celui de *Rerum Novarum,* de constater que, 28 ans plus tôt, leur chef avait parlé plus nettement et mieux. Ils ont, en 1920, fondé deux grandes Unions d'études internationales, l'*Union internationale d'Etudes sociales,* qui, groupée autour du cardinal Mercier, élabora ce petit livre si précieux que nous devrions tous feuilleter sans cesse, qu'on appelle couramment aujourd'hui le « Code social de Malines. » Et puis l'*Union catholique d'Etudes internationales,* dont la bienfaisante influence s'est déjà fait sentir spécialement dans la Presse catholique. Un certain nombre de ses membres, à des titres divers, prennent part aux délibérations de Genève et à une foule de Congrès internationaux ; et rien n'est plus conforme à cette « politique de présence » qu'en toute occasion préconise S. S. Pie XI, dont le rayonnement catholique s'est trouvé déjà si notablement grandi.

* *

Plusieurs fois, au cours de cette leçon, nous avons appelé en témoignage des Socialistes. C'est encore sur une parole d'un socialiste que nous allons finir. Elle fut dite par Blanqui, aux environs de 1830. Avec un accent de sincérité qui ne peut pas ne pas saisir, l'agitateur révolutionnaire venait d'évoquer « les souvenirs glorieux des premiers temps du christianisme, » de déplorer ce qu'il appelait la « décadence » (il n'en parlerait plus aujourd'hui !) de l'Eglise, et il ajoutait :

« Malgré nos essais nombreux de régénération politique, aucune constitution humaine n'est pareille à la sienne... Il y a des questions... qui resteront insolubles tant qu'elle n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des produits du travail, la réforme des prisons, les progrès de l'agriculture et bien d'autres problèmes ne recevront de solution complète que par son intervention, et c'est justice : elle seule peut, en effet, bien résoudre les questions qu'elle a bien posées [1]. »

[1] *Chron. Soc.*, juil. 1919, p. 387 et s.

[1] Cité par Mainage, *Les Mouvements de la Jeunesse Catholique*, p. 121.

LE MOT DU PASTEUR

3e Dimanche de l'Avent

LA PRÉSENCE DE DIEU

Mes frères,

L'évangile d'aujourd'hui nous parle encore de S. Jean-Baptiste. Il nous le montre ne perdant pas une occasion de remplir sa mission d'annoncer l'échéance prochaine des promesses messianiques.

A ces Pharisiens qui viennent à lui avec des mauvaises intentions, il dit, comme aux autres, la grande vérité : « Le Messie qui vous inquiète, eh bien ! non, ce n'est pas moi. Ç'en est un autre qui est plus grand, plus puissant que moi, puisqu'il est Dieu. S'il n'est pas ici, il n'est pas loin : il est au milieu de vous et vous ne le connaissez pas. » Il était en effet à Nazareth, dissimulé sous les traits et sous l'habit d'un ouvrier, dans l'atelier de S. Joseph.

« Il est au milieu de vous et vous ne le connaissez pas. » Cette réflexion de S. Jean-Baptiste, qui a le ton et l'allure d'un reproche, a-t-elle perdu, après dix-neuf siècles, son opportunité ?

Nombreux sont ceux qui n'ont pas l'air de se douter de la présence de Dieu.

M. f., nous avons à nous souvenir de la présence de Dieu. Pourquoi ?

I. — *Nous avons à nous souvenir de la présence de Dieu*

Dieu est présent partout. « Je remplis le ciel et la terre. » (Jérem., XXIII, 24). « Le ciel est mon trône et la terre l'escabeau de mes pieds. » (Is., LXVI, 1). « Où irai-je, Seigneur, pour me dérober à votre esprit ? Où m'enfuirai-je, pour me cacher à votre face ? Si je monte dans le ciel, vous y êtes ; si je descends dans l'enfer, vous y êtes encore ; si je prends des ailes pour me transporter aux extrémités de la terre et au delà des mers, votre main m'en ramènera et votre toute-puissance m'y atteindra. » (Ps. CXXXVIII, 7).

Dieu est présent partout : par sa science il connaît tout. De l'éternité comme d'une fenêtre il voit sous les plus exactes précisions, dans leurs rapports les plus compliqués et les plus divers, le passé qui n'est plus, l'avenir qui n'est pas encore, le présent qui s'actualise.

Dieu est présent partout par sa puissance créatrice et conservatrice. « C'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être. » (Act., XVII, 28).

Les lois qui enchaînent le monde ne l'enchaînent pas lui-même ; il peut rompre, quand il le

veut, l'enchaînement des causes naturelles, ressusciter les morts, guérir les malades, calmer les tempêtes, etc.

Dieu est présent partout. Nous sommes donc en Dieu comme le poisson dans l'eau, comme l'oiseau dans l'air. « Dis-moi où est Dieu et je te donne une image, » disait à un enfant un railleur. Et l'enfant de répondre : « Dites-moi où il n'est pas et je vous en donnerai deux. »

M. f., puisqu'il en est ainsi, quelque part que nous soyons, nous devons souvent penser à la présence de Dieu avec reconnaissance pour ses bienfaits incalculables, et avec complaisance, faisant tout en vue de lui être agréables.

II. — *Pourquoi ?*

Parce que c'est un puissant moyen de sanctification. Notre âme, pour acquérir le ciel, a besoin d'être nourrie assidûment de la pensée de Dieu. « *In omnibus viis tuis cogita illum et ipse diriget gressus tuos.* Pense au Seigneur dans toutes tes voies, et lui-même conduira tes pas. » (Prov., III, 6).

Terrassé par la maladie au moment où il se rendait au IIe Concile de Lyon, S. Thomas d'Aquin se mourait au monastère de Fosse-Neuve. Voici qu'un moine s'approche de lui : « Père, demande-t-il, donnez-moi donc une règle sûre de conduite ; dites-moi un mot qui soit le salut de ma vie. — Pensez souvent, lui répondit le Saint, à la présence de Dieu ; c'est le moyen de bien vivre et de bien mourir. » Avant S. Thomas d'Aquin, jadis, dans les champs de la Chaldée, Dieu avait donné la même consigne à son serviteur Abraham: « Marche en ma présence et tu seras parfait. » (Gen., XVII, 1).

Au reste, pourrait-il en être autrement ? La respiration est nécessaire à la vie de notre corps : elle nous fait trouver dans l'atmosphère l'élément qui purifie notre sang et entretient en nous la chaleur et la vie. Si cette fonction s'accomplit d'une manière normale, le corps est sain et les organes en bon état. Si l'air qu'on aspire est pur, sec et vif, la santé se maintient, au besoin s'améliore ; s'il est chargé d'humidité, de miasmes putrides, la santé est atteinte, la mort peut s'en suivre.

Dieu est l'élément vivifiant de l'âme; elle doit l'aspirer constamment, chercher dans son souvenir la conservation et le renouvellement perpétuel de sa vie surnaturelle. Si elle ne se contente que de quelques rares aspirations, faible et languissante sera sa vie surnaturelle.

De plus, y a-t-il rien qui puisse enflammer davantage notre ardeur dans la pratique de la religion ? Quel courage n'a-t-on pas pour surmonter les tentations, les inquiétudes, les difficultés, quand on se dit à soi-même : « Dieu s'applique à moi, il est occupé de moi il examine, il pèse la moindre des actions que je fais pour l'amour de lui ! » — « Elevez donc souvent votre esprit et votre cœur vers Dieu... Jetez-vous en esprit aux pieds de Jésus crucifié, interrogez-le souvent sur tout ce qui regarde votre salut. » (S. François de Sales, *Vie dévote,* ch. XIII). « On définit presque le vrai chrétien, quand on l'appelle un homme absorbé par le sentiment de la présence de Dieu au dedans de lui,... vivant dans cette pensée que Dieu est là, au cœur de son cœur. Un homme dont la conscience est illuminée par Dieu, si bien qu'il vit dans l'impression habituelle que chacune de ses peines, toutes les fibres de sa vie morale, tous ses motifs et désirs sont étalés devant le Tout-Puissant. » (Newman).

M. f., soyez désormais ce chrétien.

4e Dimanche de l'Avent

L'AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST DANS L'AME

Mes frères,

Ce fut la 15e année du règne de Tibère que S. Jean-Baptiste reçut de Dieu mission pour annoncer la venue prochaine du Messie : « La parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. » (Luc, III, 2).

Aux foules qui l'écoutaient, avec cette éloquence incisive qui va droit au but, il disait : « Préparez la voie du Seigneur; rendez droits ses sentiers. Toute vallée sera comblée.... les chemins tortueux seront redressés... Toute chair verra le salut de Dieu. »

C'est aussi le travail que nous avons à accomplir en nous-mêmes et sur nous-mêmes pour nous disposer à l'avènement de N.-S. Jésus-Christ dans notre âme, le jour de Noël.

1° En quoi doit consister ce travail ?

2° Quel en sera le fruit ?

I. — *En quoi doit consister ce travail ?*

Si nous voulons que le Sauveur vienne en nous, ôtons de notre âme ce qui pourrait lui déplaire : « Préparez la voie du Seigneur. »

Pour cela, que faire ? Chaque parole du prophète nous le dit.

1° « *Rendez droit ses sentiers,* » c'est-à-dire sortons de l'ornière du péché mortel. Un jour, des personnes rencontrèrent S. Benoît-Joseph Labre, couvert de haillons, la besace sur le dos. « Voyez ce pauvre malheureux ! » dit l'une d'elles, mue par un sentiment de pitié. Mais le saint se redressant fièrement : « Il n'y a de malheureux, s'écria-t-il, que ceux qui sont en état de péché mortel, parce qu'ils sont sûrs de tomber en enfer, s'ils ne changent de vie et ne font pénitence. »

Car, sur la terre, le véritable mal c'est uniquement le péché mortel. Il est une rupture avec Dieu, un éloignement volontaire de Dieu [1].

De vrai, Dieu commande à toutes les créatures en maître souverain. Le pécheur seul lui résiste ; il prononce le mot de Satan : « Je ne servirai pas ! »

[1] « Ratio culpæ consistit in voluntaria aversione a Deo. » (IIa-IIæ, q. 34, art. 2).

De vrai, nous devons estimer Dieu plus que toutes choses. Le pécheur, lui, prend la balance : d'un côté il place Dieu avec toute sa majesté, avec tous ses préceptes; de l'autre il met son intérêt personnel, un vil plaisir d'un instant, et c'est sa folle passion qui l'emporte.

Quelle misère, mon Dieu! Réfléchissons sur notre culpabilité, et par la pénitence expulsons de notre âme le péché mortel : « Nos péchés sont des dettes que nous avons contractées auprès de Dieu ; la pénitence est la monnaie avec laquelle nous les payons. » (Tertullien).

2° « *Toute vallée sera comblée.* » Ces vallées signifient la négligence de notre devoir. M. f., le devoir est une dette à payer à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. La forme la plus habituelle sous laquelle il se présente à nous est celle du devoir d'état. Quelle est notre carrière, notre profession? Nous avons par là toute une série d'exigences qui s'imposent à nous. Examinons-nous ; et, dès maintenant, disciplinons notre volonté par l'accomplissement des préceptes auxquels nous astreignent Dieu et l'Eglise.

3° « *Toute montagne et toute colline sera abaissée,* » c'est-à-dire que tout égoïsme sera arraché de notre cœur. L'égoïsme, c'est l'idolâtrie du moi. Or « le moi a deux qualités : il est injuste en soi en ce qu'il se fait centre de tout; il est incommode aux autres en ce qu'il les veut asservir. » (Pascal, *Pensées).* L'égoïste ne sait pas s'oublier pour être utile aux autres : il se retrouve toujours dans ses pensées, dans ses paroles, dans ses actions et dans ses déterminations. Faisant de sa personne comme un centre, il voudrait y voir aboutir tout ce qui l'entoure. Ne lui parlez pas de sacrifice, de dévouement : c'est pour lui un langage inconnu.

Ah! qui d'entre nous n'a pas à reconnaître qu'il doit, dans son âme, abaisser des collines et combler des vallées! Pères de famille, mères de famille, ne vous serait-il pas arrivé de chercher à étouffer chez vos fils ou vos filles un commencement de vocation à une vie de générosité et d'immolation, et cela parce qu'une telle orientation de vie allait à l'encontre de vos projets ?

4° « *Les chemins tortueux seront redressés et les raboteux aplanis.* » Cela symbolise ce qui est dur, âpre, amer dans notre esprit, dans nos paroles. « Nous vivons au milieu d'un monde jaloux, où le frère même jalouse son frère. » (Jérémie, IX, 4). Regardez bien dans quelque repli de votre âme ; écoutez bien les revendications qui s'expriment dans quelque coin de votre cœur ; mesurez bien tous les battements et tous les afflux de votre sang. Et vous sentirez que ce n'est pas l'amour et le dévouement qui mènent absolument tout en vous, n'étant encore sur cette terre, où tout se mélange, qu'au portique du Paradis où tout seulement sera trié. Il faut niveler tout cela.

Alors, quand les chemins auront été ainsi préparés, nous recueillerons le fruit de notre travail.

II. — *Quel en sera le fruit?*

Le jour de Noël, le Sauveur passera, nous apportant avec lui le salut de Dieu : « *Et toute chair verra le salut de Dieu.* »

Il nous communiquera vraiment sa vie. « Si quelqu'un m'aime, mon Père et moi nous l'aimerons et nous viendrons en lui, et nous ferons en lui notre demeure. » (Jo., XIV, 23). « Ne savez-vous pas que le Saint-Esprit habite en vous ? Vos membres sont les membres du Saint-Esprit. » (I Cor., VI, 19). Et voyez l'étendue de cette inappréciable faveur : Dieu produisant le ciel partout où il se trouve, *ubi tu es, ibi cœlum (Imit.,* III, 55), l'âme en état de grâce est un véritable ciel. « En portant Dieu, nous sommes ciel. » (S. Augustin).

Et jouissant de la vie divine, nous produirons des actes qui sont des semences d'éternité : « Je suis la vigne, vous êtes les branches ; celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là produit beaucoup de fruit. » (Jo., XV, 5).

Quelle consolante pensée! S. Thomas incline même à croire que toutes nos actions moralement bonnes sont saintes et méritoires par le fait même que nous nous trouvons en état de grâce, les fruits étant toujours de l'essence de l'arbre qui les produit.

Partant, le Paradis ne sera que l'heureux et éternel épanouissement de cette vie divine. Car l'état de grâce et la gloire du ciel sont de même nature. Prenez un silex, frappez-le avec le fer, le feu en jaillira ; le feu s'y trouve en puissance. De même, la gloire se trouve en puissance dans l'âme en état de grâce. En conséquence, la vie divine de notre âme n'est que sa « vie éternelle commencée. » « Je ne vois pas bien, écrivait sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, ce que j'aurai de plus après ma mort que je ne possède maintenant. Je verrai le bon Dieu, c'est vrai ; mais pour être avec lui, j'y suis déjà tout à fait sur la terre. »

Donc, m. f., préparez la voie du Seigneur. A ceux qui sont dans l'inimitié de Dieu, ce travail vaudra la grâce divine ; à ceux qui sont dans l'amitié de Dieu, un surcroît de la grâce divine.

Et, en toute vérité, le jour de Noël, vous pourrez dire : « Si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » (Gal., II. 20).

SUJETS DE CIRCONSTANCE

Pour le Centenaire de l'Archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs

ORIGINE ET EXCELLENCE DE CETTE ARCHICONFRÉRIE

Mes frères,

Cette semaine, du 6 au 13 décembre, vont avoir lieu à Paris, dans la basilique de Notre-Dame-des-Victoires et à Notre-Dame, de grandes fêtes pour célébrer le centenaire de la fondation de l'Archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des

pécheurs. Vous en lirez le récit dans les journaux religieux.

Notre paroisse ayant le bonheur de posséder une confrérie affiliée à cette Archiconfrérie, ce nous est un pieux devoir et une joie de nous unir aux prières de reconnaissance, de louange et d'imploration qui vont avoir lieu à Notre-Dame des-Victoires. Vous le ferez de grand cœur, m. f., j'en suis sûr, et c'est pour vous y aider que je veux en cette fête de l'Immaculée-Conception vous rappeler l'origine miraculeuse de cette Archiconfrérie et son excellence.

I. — *Origine*

C'était en décembre 1836. Depuis quatre ans un saint prêtre, M. Desgenettes, était curé de l'église N.-D.-des-Victoires, alors appelée église des « Petits Pères ». Mais, à son grand désespoir, tous les efforts de son zèle étaient jusque-là demeurés inutiles. Située entre le Palais-Royal et la Bourse, au centre de Paris, cette église était entourée de théâtres et de lieux de plaisirs. Elle demeurait déserte même aux jours de fête les plus solennels ; pis que cela, elle était devenue un lieu de rendez-vous et plus d'une fois son infortuné curé avait été obligé de recourir à la force publique pour en chasser ceux qui la profanaient. Personne n'y assistait aux offices, personne n'y venait entendre la parole de Dieu et recevoir les sacrements. On refusait même le ministère du prêtre à l'article de la mort, ou bien on ne lui permettait d'approcher des malades qu'en habit séculier et quand ils avaient perdu toute connaissance. Découragé, M. Desgenettes avait offert sa démission à son archevêque Mgr de Quélen, qui ne l'avait pas acceptée.

Il continuait donc son ingrat ministère, quand le 3 décembre 1836, en la fête de S. François-Xavier, au cours de la messe qu'il célébrait à l'autel de la Sainte Vierge, il entendit très distinctement, au moment du *Sanctus,* ces mots prononcés d'une manière solennelle : « Consacre ta paroisse au très Saint et Immaculé Cœur de Marie. » Par deux fois, durant son action de grâces, il entendit la même recommandation.

Quoique n'ayant personnellement jamais ressenti d'inclination pour cette dévotion au Saint-Cœur de Marie, quoique n'espérant guère de résultat de son introduction en sa paroisse, tellement celle-ci était incapable de la goûter, M. Desgenettes se mit à rédiger les statuts d'une confrérie sous ce vocable, et le 10 décembre il allait les soumettre à son Archevêque. Celui-ci les approuva de grand cœur et permit d'en commencer les exercices dès le lendemain, qui était un dimanche.

Le lendemain donc 11 décembre, 3e dimanche de l'Avent, il annonçait au prône de la grand'-messe que le soir même, à 7 heures, aurait lieu un office de dévotion pour implorer de la miséricorde divine, par la protection du Cœur de Marie, la grâce de la conversion des pécheurs. Il invitait en même temps les personnes présentes à y venir, mais celles-ci étaient si peu nombreuses, et dans ce petit nombre il y en avait tant qui ne pourraient pas revenir, qu'il attendait peu de résultat de son invitation.

Quelle ne fut pas sa surprise, quand à 7 heures il vit 4 à 500 personnes réunies dans son église. Quelle ne fut pas sa joie, quand, après le chant des vêpres de la Sainte Vierge et l'entretien où il expliqua le but de la réunion, il entendit toute cette foule chanter avec effusion de cœur les prières du Salut et en particulier les litanies de la Sainte Vierge ! « Il y eut surtout, a-t-il raconté lui-même, un redoublement d'ardeur pendant les litanies au chant de l'intonation : *Refugium peccatorum,* qui fut spontanément chantée trois fois, et au *Parce, Domine.* A ces cris de repentir et d'amour, notre cœur tressaillit de joie ; nous levâmes nos yeux baignés de larmes vers l'image de Marie et nous osâmes lui dire : « O ma bonne Mère, vous les entendez, ces cris de l'amour et de la confiance ; vous les sauverez, ces pauvres pécheurs qui vous appellent leur refuge ! O Marie, adoptez cette pieuse Association, donnez m'en pour signe la conversion de M. Joly, j'irai demain chez lui en votre nom. »

II. — *Développement miraculeux*

Marie accorda à son pieux serviteur le signe qu'il avait demandé. M. Joly, dernier ministre de Louis XVI, voltairien obstiné, le reçut avec empressement et se confessa sans difficulté, alors que dix fois déjà M. Desgenettes s'était présenté sans être reçu, quoique son paroissien fût aveugle, malade et âgé de plus de 80 ans.

Cette miraculeuse conversion fut le prélude de milliers d'autres. A partir de ce 11 décembre, des réunions semblables à la première eurent lieu tous les soirs en l'église N.-D. des Victoires. Des pécheurs et des malades y sont recommandés aux prières des assistants, et les actions de grâces qui suivent ces recommandations attestent combien le Cœur si bon et si miséricordieux de Marie, écoute les prières qui lui sont adressées.

Tout d'abord ces réunions du soir ne groupèrent que les personnes pieuses de la paroisse et du quartier ; mais bientôt on y vint de plus loin et en si grand nombre que l'église était pleine d'hommes, de femmes, de jeunes gens venus de tous les coins de la capitale ; il y en avait jusque dans le chœur et les chapelles, obligés de rester debout, les sièges ne suffisant pas pour une assistance si nombreuse. Les évêques de passage à Paris se faisaient un bonheur d'assister à ces exercices, de les présider, d'y prendre la parole et de raconter à l'honneur de Marie les grâces dont eux-mêmes ou leurs diocésains avaient été l'objet de la part de cette bonne Mère.

Car la dévotion au Saint et Immaculé Cœur de Marie n'avait pas tardé à se répandre dans toute la France et dans le monde entier. Les demandes d'inscription dans la confrérie arrivaient par centaines. Informé de ces merveilleux progrès et désireux d'encourager cette dévotion si salutaire, N. S. P. le pape Grégoire XVI, en mars 1838, érigea la confrérie de M. Desgenettes en Archi-

confrérie, et l'autorisa à s'affilier toutes les confréries qui s'établiraient dans le monde entier en l'honneur du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Ces confréries ne tardèrent pas à se multiplier et à grouper à leur tour de nombreux associés. Des familles religieuses nouvelles voulurent même se fonder sous ce vocable ; je n'en citerai que deux : celle des Pères du Saint-Esprit, sous le nom de Société des Missionnaires du Saint Cœur de Marie, fondée à Paris par le P. Libermann, le grand ami de M. Desgenettes ; et en notre diocèse de Langres, celle du Cœur Immaculé de Marie à St-Loup-sur-Aujon, fondée sous l'épiscopat de l'illustre Mgr Parisis.

Voilà, m. f., l'origine de cette archiconfrérie dont Paris et le monde entier vont célébrer le centenaire. N'avais-je pas raison de l'appeler miraculeuse ? C'était, du reste, l'opinion de M. Desgenettes lui-même, qui se défendait d'en être le fondateur et affirmait n'avoir été qu'un instrument entre les mains de la T. S. Vierge. Cette bonne Mère s'est servie de ce saint prêtre pour procurer le salut des pécheurs, comme elle s'était servie quatre ans auparavant de la Bienh. Catherine Labouré pour leur donner la Médaille miraculeuse, comme elle devait se servir en 1846 des enfants de la Salette pour transmettre ses avertissements à ces pécheurs qu'elle aime tant, comme elle devait encore, en 1858, se servir de Bernadette pour intéresser le monde entier au salut de ces pécheurs et faire dire à tous les chrétiens : « Priez pour les pécheurs, faites pénitence pour les pécheurs ! »

III. — *Excellence*

Eh bien ! m. f., répondons à son invitation, nous surtout qui sommes membres de la confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie Refuge des pécheurs. Prions pour les pécheurs et prions cette bonne Mère la toute première à leur intention.

Oh ! comme elle les aime ! Après le Cœur de Jésus qui a tant aimé les hommes qu'il a voulu être ouvert par la lance du centurion afin d'être pour nous un refuge assuré pendant la vie et à l'heure de la mort, c'est sans contredit le Cœur de Marie qui nous a le plus aimés. S'il n'a pas été, comme celui de son Fils, physiquement transpercé par la lance, il l'a été tout aussi douloureusement par le glaive de douleur qu'y enfonça le saint vieillard Siméon. Aussi est-il, comme celui de Jésus, ouvert tout grand aux pécheurs repentants. Comme elle l'affirmait à sainte Brigitte, « il n'y a point de pécheur, si souillé et si coupable qu'il soit, qui n'obtienne son pardon quand il se tourne vers elle avec un cœur contrit. Il n'y a point de pécheur tellement maudit qui, tant qu'il est en ce monde, soit exclus de sa miséricorde. Il n'y a point de pécheur, si criminel qu'il soit, qu'elle n'aide, s'il l'appelle à son secours. Quiconque l'invoque peut être assuré qu'elle ne dédaignera pas de le toucher et de guérir ses plaies. »

Pour constater la vérité de ces paroles, il suffit de feuilleter les *Annales* de Notre-Dame-des-Victoires depuis cent ans. C'est par centaines qu'on y lit le récit des conversions les plus merveilleuses.

Prions donc Marie pour les pécheurs ; récitons chaque jour à leur intention un *Ave Maria*, comme nous y invite le règlement de l'Archiconfrérie ; offrons au moins pour eux l'*Ave Maria* de notre prière quotidienne, car cela suffit à la rigueur. Ajoutons-y l'invocation : « Refuge des pécheurs, priez pour nous, » et redisons-la avec la ferveur dont sont remplis les dévots serviteurs de Marie qui chaque jour, en l'Eglise N.-D.-des-Victoires, la répètent tant de fois au pied de son image toute étincelante de lumières et toute encadrée d'innombrables ex-votos.

Redisons également de temps en temps cette pieuse invocation indulgenciée : « Doux Cœur de Marie, soyez mon salut ! » Après avoir pensé aux pauvres pécheurs, il convient, en effet, de penser à nous et de nous recommander au Cœur si miséricordieux et si compatissant de cette bonne Mère. Après celui de Notre-Seigneur, c'est le plus pur, le plus saint de tous les cœurs, c'est le plus rempli d'amour pour Dieu, le plus plein de charité pour nous. Faisons passer par lui nos prières, nos bonnes œuvres et nos souffrances, et elles seront plus volontiers agréées de Dieu. Honorons ce très Saint Cœur, puisqu'il est si digne de nos respects ; rendons-lui amour pour amour, faisons-le honorer et aimer autour de nous, et nous accomplirons ainsi les obligations de l'Archiconfrérie dont nous avons le bonheur de faire partie, et surtout nous nous en assurerons les précieux avantages. Ainsi soit-il.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

VII

« AIMEZ, ET TOUT LE RESTE IRA BIEN »

Mademoiselle, Mon cher Gaston,

Dans quelques instants, sous le regard de Dieu, en présence de vos parents et de vos amis, un événement va se passer, un acte s'accomplir, qui engagera votre vie tout entière et de qui peut dépendre aussi votre éternité. Fiancés en entrant dans cette église, vous en sortirez unis par des serments qui seront immortels. Quelle émotion pour vous, et pour tous ceux qui vous aiment !

Et vous avez voulu qu'en cette circonstance solennelle une voix particulièrement amie se fit entendre et appelât sur vous les bénédictions d'En-haut. Je l'avoue, cette affectueuse pensée me touche très vivement et, vous pouvez le croire, ce sera un des meilleurs souvenirs de mon ministère sacerdotal d'avoir été appelé à recevoir votre mutuel consentement de mariage.

D'ailleurs, vous avez rendu ma tâche bien facile. Je n'insisterai pas ici sur les responsabilités

qui vont vous incomber : malgré de nombreuses préoccupations, depuis longtemps vous y avez réfléchi. Vous avez pesé mûrement les droits et les devoirs réciproques que va vous créer l'état conjugal ; vous connaissez pareillement toute la grandeur du mariage chrétien, élevé par le Christ lui-même à la dignité de sacrement ; vous avez voulu, en bons chrétiens, y disposer soigneusement vos âmes ; vous êtes donc bien préparés. Aussi je me contenterai de vous confier un simple mot qui devrait être, à mon sens, la devise de la vie nouvelle que vous inaugurez aujourd'hui.

S. Augustin, parlant de l'amour de Dieu, disait : « Aimez, et faites ce que vous voudrez. » Au moment où vous allez vous donner entièrement l'un à l'autre, pour fonder une famille, laissez-moi reprendre cette parole et vous dire, à mon tour : « Aimez, et tout le reste ira bien. »

I

Oui, « Aimez, et tout le reste ira bien ». Vous ne serez pas surpris, je l'espère, si je vous parle en premier lieu de l'amour que vous vous devez l'un à l'autre. Ce n'est pas que je doute des sentiments qui vous animent ; je n'ignore pas la solidité du profond et pur attrait qui a déjà fondu en une vos deux âmes ; je sais que vous vous aimez de tout votre cœur, de toutes vos forces, et je viens donc vous déclarer au nom de Dieu, dont je suis le ministre, que votre amour ne saurait lui déplaire.

L'amour que Dieu repousse, ce n'est pas celui qui vous amène devant l'autel ; ce n'est pas celui qui enchaîne l'une à l'autre, par le penchant autant que par la volonté, deux personnes conscientes de ce qu'elles font et libres jusqu'alors de disposer d'elles-mêmes. L'amour que condamne l'Evangile, c'est celui qui intéresse le corps seul et qui néglige l'âme, qui naît d'un caprice et qu'un caprice peut détruire, que la jouissance attire et qui échappe au devoir ; en un mot, c'est l'amour égoïste et qui n'aime pas vraiment.

Pour vous, au contraire, l'amour est chose plus haute et plus efficace ; il donne tout et prend tout une fois pour toutes, et le nœud qu'il resserre entre l'homme et la femme ne peut se comparer, d'après S. Paul, qu'à l'union même du Christ avec son Eglise. Cet amour-là, Dieu le bénit, le regarde avec complaisance ; il en fait l'obligation fondamentale de la vie conjugale.

Votre amour fera votre force : aimez vous, et vous saurez vous soutenir, aux heures inévitables de l'épreuve et de la souffrance. Ce n'est pas assez dire : de votre amour, Dieu vous fait un bonheur, une joie, le bonheur et la joie qui se renouvellent sans cesse, qu'aucun accident, aucune déception ne sauraient vous enlever.

Mais, dans un avenir que je souhaite prochain, vous aurez un autre motif de vous aimer, quand, par un mystère dont vous n'oublierez pas le caractère sacré, Dieu vous associera à son pouvoir créateur, quand votre personnalité se sera comme prolongée dans les enfants qui naîtront de vous. C'est vous mêmes encore, dans une certaine mesure, que vous aimerez en eux. N'allez pas, toutefois, vous abandonner ici aux excès du sentiment pour vous attacher le cœur de vos enfants. Vous vous rappellerez que c'est pour eux et non pour vous que vous devez les élever. Après leur avoir donné la vie, vous aurez à développer en eux la puissance physique, intellectuelle, morale et religieuse. Vous les instruirez à pratiquer le devoir parce qu'il est beau en lui-même et agréable à Dieu. Vous établirez leur vertu et leur foi sur des bases solides. En résumé, vous en ferez des êtres responsables et sachant se conduire dans les sentiers de la justice et de l'honneur.

II

« Aimez, et tout le reste ira bien. » A l'origine du genre humain, quand Dieu établit les lois qui doivent présider au mariage, il décréta que les époux quitteraient tout pour s'attacher l'un à l'autre. Pourtant, ce serait mal entendre les intentions du Créateur que de pousser ce précepte à sa rigueur extrême. Il n'en faut donc pas conclure qu'une fois mariés, vous devez vous abstraire du milieu qui fut le vôtre pour vous enfermer dans une intimité exclusive. Sans doute, vous devez, avant tout, vivre l'un pour l'autre ; mais, si vous voulez être heureux ici-bas, sachez répandre autour de vous un peu de cette affection dont votre cœur est rempli, et tout en vous aimant beaucoup vous-mêmes, aimez aussi votre prochain.

Votre prochain, ce sont vos parents d'abord. Je n'essaierai pas de vous dire tout ce qu'ils ont fait pour vous. Depuis votre entrée dans la vie, leur tendresse la plus chaude et la plus prévenante ne vous a jamais manqué. Ils se sont ingéniés en toute manière à vous préparer un heureux sort, et le plaisir d'avoir travaillé à votre bonheur peut seul les consoler de la part de sacrifice et de séparation qu'implique pour eux votre union. Aussi n'ai-je pas besoin de vous recommander d'être bons pour vos parents et de rester pour eux des enfants toujours respectueux et sincèrement affectueux. Je connais l'étendue de votre générosité, et si, pour chacun de vous, la famille s'agrandit de tous les parents de son conjoint, je suis sûr que votre cœur suffira à la tâche bien douce de les aimer tous également.

Votre prochain, ce sont aussi vos amis. Déjà, par expérience, vous avez pu apprécier la véritable amitié ; c'est à vos amis que vous devez quelques-uns des meilleurs moments de votre vie passée. A cette heure, de près ou de loin, ils vous suivent avec attendrissement et vous souhaitent toutes satisfactions. Gardez leur donc la place que vous leur aviez donnée dans vos affections, et cette fidélité ajoutera encore aux charmes de votre existence.

Il est un autre prochain, plus souvent oublié, celui-là, et que je me permets de rappeler à votre attention en cette grande journée. Vous le savez, quiconque a reçu de Dieu les avantages de l'intelligence, de la situation ou de la fortune, doit, en retour, concourir au bien de la société, être sur